

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 17 août 2010

NON au démantèlement de l'assurance-chômage le 26 septembre
Avec un financement plus juste, l'assurance-chômage serait assainie

Un milliard 400 millions de francs pour une révision ratée de l'assurance-chômage ? Des cotisations salariales plus élevées pour des prestations moindres ? C'est par une campagne déterminée que les organisations des salarié(e)s s'opposent à cette révision absurde et synonyme de pur démantèlement. Si des cotisations étaient aussi prélevées sur la totalité des salaires – comme dans l'AVS ou l'AI -, cette assurance pourrait être financée sans problème aucun et sans démantèlement de ses prestations.

Les causes du chômage sont à chercher dans la société et dans l'économie, pas chez les personnes au chômage. C'est pourquoi les coûts de ce dernier doivent être supportés par l'ensemble de la société et de l'économie. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. L'assurance-chômage n'est pas financée comme une assurance sociale. « Pour une assurance sociale comme l'AVS, il va de soi que la totalité des hauts et très hauts revenus est soumise à cotisation, même si les rentes ensuite versées ne sont pas plus élevées que celles de la majorité de la population. », rappelle Paul Rechsteiner, conseiller national socialiste et président de l'Union syndicale suisse (USS).

Le passage à un financement plus juste de l'assurance-chômage n'a jamais été sérieusement pris en considération par la majorité parlementaire lors des travaux de révision de cette assurance. Pourquoi ? Parce que le SECO avait livré des chiffres erronés selon lesquels cette autre possibilité d'assainissement rapporterait trop peu d'argent. Or, les calculs de l'USS montrent que les chiffres du SECO sont faux et que les autorités (volontairement ou par négligence ?) ont calculé sur la base de chiffres beaucoup trop bas (voir notre Feuille d'information). Incroyable ! Après le rejet de ce projet de démantèlement, il faudra donc entreprendre une nouvelle révision prévoyant un financement plus juste.

« Les citoyens et citoyennes ne seront pas dupes : il n'est pas question de payer davantage pour percevoir moins de prestations – simplement pour que les top-managers et autres profiteurs continuent à payer moins de cotisations. C'est pourquoi le peuple votera NON le 26 septembre », déclare Vania Alleva, membre du comité directeur d'Unia.

Le démantèlement radical des prestations toucherait les personnes d'un certain âge qui perdront leur emploi ainsi que celles et ceux qui voudront revenir sur le marché de l'emploi. Les jeunes chômeurs et chômeuses seraient également frappés de plein fouet. « Un économiste d'entreprise de 29 ans, qui se retrouve subitement au chômage, devrait accepter un emploi de pompiste, tandis que l'assistant du commerce de détail, qui n'a pas trouvé d'emploi en fin d'apprentissage, de-

vrait être magasinier (...) *[Il ne faut]* pas punir les jeunes chômeurs mais les former », dit Mario Fehr, conseiller national socialiste et président de SEC Suisse.

« A cela s'ajoute qu'une grande partie des économies dont bénéficie l'assurance chômage en vertu de la 4^e révision de la LACI résulte simplement d'un déplacement des coûts. Si les prestations de l'assurance-chômage sont amputées, un nombre supérieur de personnes devra bénéficier de l'aide sociale. Selon les derniers chiffres publiés par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), cette aide coûterait jusqu'à 236 millions de francs annuels », précise Martin Flügel, le président de Travail.Suisse. Or, tous les contribuables sont concernés par le financement de l'aide sociale, même les retraité(e)s qui ne touchent jamais d'indemnités de chômage.

Bertrand Zufferey, secrétaire général des Syndicats Chrétiens du Valais (SCIV), critique « la suppression absurde des mesures extraordinaires régionales en cas de chômage élevé ». Selon lui, la crise actuelle montre que cet instrument est particulièrement important et judicieux. Il permet en effet d'éviter des vagues de « fin de droit » lorsque la crise atteint son apogée.

Pour Jocelyne Haller, du comité de chômeuses et chômeurs de Genève, cette révision « attaque les chômeurs, alors qu'ils ne sont pas plus responsables de leur chômage qu'ils ne le sont de la crise économique ». Et réduire les prestations servies aux chômeurs aura des effets sur l'ensemble de l'économie.

Plus d'informations sur les arguments contre le démantèlement de l'assurance-chômage : www.laci.ch.

Renseignements:

- Paul Rechsteiner, président de l'USS et conseiller national PS/SG (079 277 61 31)
- Vania Alleva, membre du comité directeur d'Unia (079 620 11 14)
- Mario Fehr, président de SEC Suisse et conseiller national PS /ZH (079 734 54 39)
- Martin Flügel, président de Travail.Suisse (079 743 90 05)
- Bertrand Zufferey, secrétaire général des SCIV (079 416 22 59)
- Jocelyne Haller, comité de chômeuses et chômeurs de Genève (079 817 29 04)